RÉFORME 2026 · GUIDE INDÉPENDANT

La facturation électronique, ce qui change

Si ce sujet vous inquiète, vous êtes au bon endroit. En deux pages, sans jargon : qui est concerné, ce qui va changer et à quelles dates, et ce qu'il faut faire, concrètement. Rien de plus.

Le principe. Aujourd'hui, une facture s'envoie librement, souvent en PDF par email. Demain, elle devra transiter par une plateforme agréée par l'État, qui la transmet de façon structurée entre votre entreprise et celle de votre client ou fournisseur.

Qui est concerné. Toutes les entreprises assujetties à la TVA et établies en France, quelle que soit leur taille, y compris en franchise de base. Seules quelques activités très spécifiques en sont dispensées (médical, enseignement, associations).

Deux dates. C'est tout.

Pas de calendrier compliqué à retenir : une chose à savoir cette année, une autre l'an prochain.



CETTE ANNÉE

Vous devez pouvoir recevoir une facture électronique.

Les grandes entreprises commencent à en envoyer. N'importe lequel de vos clients ou fournisseurs peut vous en adresser une dès maintenant.

L'AN PROCHAIN

Vous devrez émettre vos propres factures électroniquement.

Ça concerne les PME, TPE, indépendants et micro-entreprises. Vous aurez un an pour vous y préparer tranquillement.

Ce que ça change pour vous, concrètement · Rien à faire dans l'urgence. Vous avez le temps de vous inscrire calmement sur une plateforme avant la date qui vous concerne. La suite de ce guide vous montre comment, en trois étapes simples.

Ce qu'il faut faire concrètement

Trois choses à anticiper, dans l'ordre.

1 **Choisir une plateforme agréée (PA)**
L'État tient une liste officielle de plateformes habilitées à transmettre les factures électroniques. Plusieurs proposent une offre gratuite pour la réception. Le choix vous appartient.

2 **Vous y inscrire**
L'inscription enregistre votre entreprise dans l'annuaire national, qui permet à vos fournisseurs de savoir par où vous faire parvenir leurs factures.

3 **Vérifier que vos informations sont exactes**
Numéro SIREN, SIRET et adresse de réception : une erreur ici peut faire refuser une facture plus tard.

Le trajet d'une facture, en pratique

1. **Le fournisseur dépose sa facture**
   Sur la plateforme agréée de son choix.
2. **Elle circule automatiquement**
   Via l'annuaire national, jusqu'à la plateforme du destinataire.
3. **Le destinataire est prévenu**
   Notification dans son espace et par email.
4. **La facture est déjà structurée**
   Lisible, avec toutes les informations rangées, sans ressaisie.

En cas d'inaction

Sans plateforme désignée, vous risquez de ne plus pouvoir recevoir certaines factures normalement. Après mise en demeure et 3 mois sans régularisation, l'amende est de 500€, puis 1000€ par trimestre supplémentaire.

Vous pouvez commencer dès maintenant.

Il n'y a pas de bon moment à attendre : l'inscription prend dix minutes, elle est gratuite, et rien ne vous engage. Scannez ce code pour y accéder directement.

Guide informatif indépendant. Sources : impots.gouv.fr, economie.gouv.fr. Vérifiez la liste officielle des plateformes agréées avant de choisir la vôtre.